



Commune de Pacy-Sur-Eure

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2024

REGLEMENT

Inscriptions avant le samedi 29 juin 2024.

Informations auprès de l'accueil de la Mairie au 02 32 36 03 27.

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de Pacy-Sur-Eure

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent remplir, dater et signer un bulletin de participation et le déposer à l'accueil de la Mairie. Une seule inscription par habitation.

Ce concours comporte 3 catégories :

1. Maison avec jardin visible de la rue
2. Balcons ou terrasses
3. Décor floral avec utilisation de la voie publique

Le jury sera particulièrement attentif aux aspects suivants :

- La qualité et la diversité du fleurissement
- L'entretien des réalisations
- Le respect des principes du développement durable (compostage, récupération eau de pluie, absence de produits phytosanitaire ...)

Les participants au concours devront justifier par la qualité du fleurissement et de leur travail, leur volonté d'agir en faveur de l'embellissement de notre ville.

Le jury est composé d'élus et de professionnels du service parcs et jardins. Les membres du jury ne peuvent pas s'inscrire au concours. Le jury passera sur le mois de juillet 2023. Les habitations ou jardins non fleuris seront exclus du concours.

Un classement des participants sera établi par catégorie. Les récompenses seront attribuées en fonction de ce classement.

Les participants au concours seront invités à la cérémonie de remise des prix par courrier, sans qu'aucune précision concernant le classement ne soit fournie. Les participants empêchés et non représentés le jour de la cérémonie perdent le bénéfice de leur lot.

L'inscription au concours entraîne de la part de participants l'acceptation sans réserve du règlement.

Les participants acceptent que des photos du fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury ou par les services municipaux de la ville et autorisent la publication des dites photos sans aucunes contreparties.